

Accueil > Société > Justice

Réservé
aux abonnés

En 2015, il avait violé une joggeuse en Bretagne : l'agresseur condamné à 5 ans de prison ferme

Une jeune femme avait été victime d'un viol alors qu'elle faisait son jogging, à Trélivan (Côtes-d'Armor), le samedi 18 avril 2015. Son agresseur, identifié deux ans plus tard grâce à son ADN, a été condamné ce vendredi 31 mai 2024 à cinq ans de prison ferme par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Il a été incarcéré à l'issue de l'audience.



Plus de 300 prélèvements ADN avaient été réalisés à Trélivan et dans les environs. C'est ce qui avait permis d'identifier l'auteur de l'agression, qui vient d'être jugé pour viol par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France [Laurent LE GOFF.](#)

Publié le 31/05/2024 à 19h41

Journal numérique

 Offrir l'article

Dans la soirée du samedi 18 avril 2015, une jeune femme de 22 ans faisait un jogging près d'un plan d'eau, à Trélivan, près de Dinan (Côtes-d'Armor), quand elle a été plaquée au sol et agressée sexuellement par un inconnu. Elle avait réussi à mettre en fuite son agresseur et s'était aussitôt rendue à la gendarmerie de Dinan pour porter plainte.

Plus de 300 tests ADN avaient été réalisés

Pour retrouver l'auteur, le parquet de Saint-Malo et la gendarmerie avaient organisé une vaste campagne de prélèvements ADN chez les hommes de la commune, en avril 2016, puis en février 2017. Plus de 300 tests avaient été réalisés.

Après 25 mois d'enquête, la comparaison avec les traces retrouvées sur le corps et les vêtements de la victime avaient permis d'identifier un homme de 27 ans, habitant dans la région de Trélivan, près de Dinan. Interpellé et mis en examen pour viol, il avait passé dix mois en détention, avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire, en avril 2018.

Incarcéré à l'issue de l'audience

Neuf ans après les faits, l'accusé a comparu devant la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024. Les débats ont eu lieu à huis clos, à la demande de la victime. L'avocat général a requis six ans de prison ferme.

La cour d'assises a condamné Kévin Tripé à cinq ans. La peine est assortie d'une obligation de soins et d'une interdiction de paraître dans les Côtes-d'Armor pendant trois ans. Il a été incarcéré à l'issue de l'audience.

[Justice](#) [Faits divers](#) [Trélivan](#) [Dinan](#) [Rennes](#) [Saint-Malo](#) [Côtes-d'Armor](#) [B](#) >

Ailleurs sur le web

Compteur K24 Meter

MANUTAN | Sponsorisé

Voir

Frévent: Cette mutuelle senior a 39 euros par mois couvre toutes les garanties

Les seniors nés avant 1965 ont enfin un outil qui leur permet d'économiser !

Accord Senior | Sponsorisé

En savoir plus

Une impressionnante rangée de policiers à moto sécurise la rocade du Mans après un accident